



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

L'an deux-mille seize le 20 mai, le Conseil municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Hubert BARBIEUX.

Présents : Messieurs BARBIEUX, DUJARDIN, HECQUET, LEFEVRE, RAVELLI, RECORDON, VILLIERS, et Mesdames BEL, FORËT et FOUCHET.

Secrétaire de séance: Monsieur DUJARDIN

La séance du Conseil municipal est précédée par une présentation de la Ligue de Protection pour les Oiseaux (LPO). Cette présentation est faite par Monsieur Guy HERVE qui en est le Président dans le département de l'Yonne. Elle a pour but de sensibiliser les communes à la question du respect de la biodiversité en leur proposant la signature d'une convention, en vue d'un partenariat qui permettrait d'engager des actions en recherchant des solutions adaptées à chaque territoire et respectueuses de l'environnement. (cf. document joint)

Après cette intervention, *la séance est ouverte à 20h40.*

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire propose que soient ajoutés cinq points à l'ordre du jour prévu initialement.

1. La demande de subvention pour l'entretien de la toiture de la basilique.
2. La décision modificative pour le budget parking 2016.
3. Les travaux d'assainissement pour les eaux usées du hameau de l'Etang.
4. L'adoption du principe d'une étude préalable d'aménagement concernant l'ensemble des espaces publics de la commune.
5. L'étude de faisabilité concernant les travaux de rénovation de la Goulotte.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

I- Validation du compte –rendu du conseil municipal du 15 avril 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2016 est validé à l'unanimité.

II- Suppression du budget du CCAS.

La loi n°2015-91 du 7 août 2015 (article 79) portant nouvelle organisation territoriale (dite loi NOTRe) donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il est proposé de supprimer le budget du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2017; il sera alors procédé aux opérations comptables nécessaires (transfert de l'excédent si il y a lieu au Budget Commune) ou autres.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

Le Conseil municipal procède au vote.

Pour : 10

Contre: /

Abstention: /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression du budget du CCAS.

III- Indemnité de conseils de la trésorière

Madame la Trésorière d'Avallon veille sur les comptes de la Commune. Dans ce cadre, la Commune se doit de verser une indemnité de conseils pour l'année 2015 au taux maximum de 100%. Cette indemnité serait d'un montant approximatif de 500€.

Cette indemnité de conseil est contestée par plusieurs conseillers qui estiment que la prestation fournie n'est pas suffisante au regard des besoins et attentes de la Commune de Vézelay.

Le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 3

Contre: /

Abstention : 7

La majorité absolue n'étant pas atteinte, la délibération ne peut être prise.

IV- Création d'un compte carte bancaire pour l'Auberge de jeunesse

La création d'un compte carte bancaire simplifierait et moderniserait le fonctionnement de l'Auberge de Jeunesse, et éviterait ainsi la manipulation importante de sommes en espèces.

Le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 9

Contre: 1

Abstention: /

Après délibération, le Conseil municipal adopte la création d'un compte carte bancaire pour l'Auberge de Jeunesse.

V- Versement de cotisations aux organismes suivants ANETT, Vélo Morvan Nature, Route Touristique des Vignobles de l'Yonne, FUAJ

L'ordre du jour n'inclue pas la cotisation à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJE), et ce point n'a pas été proposé au début de la séance. Monsieur le Maire propose cependant que cette question soit ajoutée pour une raison de simplification et de modernisation.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité moins une voix la décision d'ajouter la question du versement de la cotisation à la FUAJE à l'ordre du jour.

1. L'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT) pour un montant de 131, 00€. Cette Association a pour but la défense et la promotion des intérêts des communes touristiques et des stations classées auprès des Pouvoirs Publics.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre: /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de la cotisation à l'Association des Elus des Territoires Touristiques (ANETT).

2. Versement de la cotisation à l'Association Route Touristique des Vignobles de l'Yonne : 69,00€

Après délibération le conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention: /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de la cotisation à l'Association Route Touristique des Vignobles de l'Yonne.

3. Versement de la cotisation à l'Association Vélo Morvan Nature : 180,00€. Cette association effectue entre autres un travail de balisage des parcours.

Après délibération le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre: /

Abstention: /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de la cotisation à l'Association Vélo Morvan Nature.

4. Versement de la cotisation à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJE) : 340,00€.

Certains conseillers remettent en question cette adhésion car l'Auberge de Jeunesse de Vézelay apparaît déjà sur le site internet des Auberges de Jeunesse. Cette cotisation permettrait cependant une inscription sur le guide papier de la FUAJ.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

Après délibération le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : 2

Le Conseil municipal adopte le versement de la cotisation à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse.

VI- Restauration et consolidation du bras nord du transept et de la tour Saint-Barthélemy et restauration de la façade occidentale

Présentation du tableau des financements prévus par Monsieur Barbieux.

Il est précisé que la Commune devra avancer la TVA.

MONTANT TOTAL DE LA MISSION	105 000,00 €	
FINANCEMENTS PREVUS		
DRAC	52 500,00 €	50,0%
CONSEIL REGIONAL	26 250,00 €	25,0%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	26 250,00 €	25,0%
TOTAL FINANCEMENTS	105 000,00 €	100,0%

Monsieur Villiers, Président du Conseil Départemental, ne prend pas part au vote.

Après délibération le Conseil municipal procède au vote :

Pour: 9 voix

Contre:/

Abstention: 1

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des votants le tableau des financements concernant la restauration et la consolidation du bras nord du transept et de la tour Saint-Barthélemy et la restauration de la façade occidentale.

VII-Convention financière pour les travaux d'implantation d'une borne pour recharge de véhicules électriques- Plan de financement

Il est proposé la signature d'une convention financière entre le syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY) et la Commune de Vézelay concernant les travaux et le fonctionnement d'une borne de charge pour véhicules électriques sur le Parking D957 direction Saint-Père.

Les travaux comprennent :

- la fourniture et la pose d'une ou plusieurs bornes
- le génie civil et le raccordement au réseau de distribution
- l'aménagement avec réalisation de signalétique horizontale et verticale
- l'équipement de bornes en système de supervision et d'interopérabilité



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

Le plan de financement fait apparaître un montant total HT pour la pose et la fourniture de la borne de 12 000,00 €.

La part communale (20% HT) serait de 2 400 €

La part du SDEY (30% du HT) : 3 600 €

La part de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) : 50% HT : 6 000.00 € (ne sont éligibles à l'aide de l'ADEME que les coûts de matériel, de génie civil et de raccordement au réseau du distributeur d'électricité).

Les échanges autour de cette question montrent que certains points demeurent imprécis à ce jour:

- le SDEY s'engage t-il à accorder la gratuité du stationnement, pendant le rechargement, aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides? Cette gratuité avait été envisagée, et devait-être d'une durée de 2 ans à compter de la pose de la borne. Elle n'apparaît cependant pas dans la convention.

- par ailleurs, EDF est-il en capacité de fournir cette électricité?

Une réunion technique à ce sujet doit avoir lieu prochainement avec le SDEY. Elle permettra de préciser les points incertains.

De ce fait, le Conseil municipal décide de surseoir au vote.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

VIII- Attribution des subventions aux associations

Le montant total de ce versement a été voté au moment du vote du budget primitif.

Le tableau joint détaille le montant alloué à chaque association.

Association ou structure	Subventions votées/versées 2015	Demande exprimée 2016	Proposition Subv 2016
Comité des Fêtes	1 100	1 300	1 100
Association "Grande Vadrouille"	0	1 000	750
Amis de la sculpture (Musée Œuvre)	4000 pas versés	4 000	4 000
Rendez-vous du Lire et de l'Ecrire	500	500	500
Vie et patrimoine (Remparts)	4 000	4 000	4 000
Petite Faune de Vézelay	0	750	600
Centre d'études médiévales	0	1 600	1 600
FNACA	0	demande exprimée	100
ANACR (anciens combattants)	25	25	45
UNA Aides à domicile	465	485	485
Club de l'amitié	300	300	300
Comité de Saint-Vincent 2017	0	5 000	2500 (2016) 2500 (2017)
Jeunes sapeurs pompiers	135	100?	100
GABY	0	300	300
CFA La Noue	0	pas d'apprentis en 2015/2016	0
Festival Handy'Art	0	2 000	0
Ass, Alzheimer	0	courrier	0
ADIL 89	50	pas de demande	0
ADAVIRS	0	courrier	0
Radio Avallon	0	courrier	0
AFM Téléthon	0	courrier	0
Les PEP 89	0	courrier	0
Prévention routière 89	0	courrier	0
AFSEP	0	courrier	0
Coopérative scolaire élémentaire	1 360	1 360	1 360
Coopérative scolaire maternelle	1 260	1 260	1 260
Abonnements revues école	373	sans objet	sans objet
Total demandé	22 000	23 980	
Total budgété		19 000	19 000
Total proposé au vote	19 700		19 000
Total Voté	19 700		
Total Versé	13 568		



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 6 voix

Contre : /

Abstention : 4

Le Conseil municipal approuve l'attribution des subventions aux différentes associations mentionnées dans le tableau ci-dessus.

IX- Identification des espaces de stationnement des résidents

Monsieur Barbieux rappelle la nécessité, à la demande des résidents, de leur réserver des places de stationnement en bas du village, à côté de l'Hôtel de la Poste, comme cela a été déjà fait pour le haut.

Dans un premier temps les cartes de résidents seront réalisées avec un timbre sec. Il faudra ensuite établir un règlement intérieur de cet espace.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote:

Pour: 10 voix

Contre:/

Abstention:/

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération autorisant la délimitation d'un espace de stationnement pour les résidents du bas de la commune de Vézelay et confirme celui du haut à l'extrémité de la rue du Chapitre.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2016**

X- Annulation des créances concernant l'assainissement

Monsieur Barbieux précise que les créances ci-dessous ont été vérifiées et validées par Madame la Trésorière.

Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 19/05/2016
089006 TRES. AVALLON
64700 - ASST-VEZELAY

Exercice 2016
Numéro de la liste 2257061132
20 pièces présentes pour un total de 134,11

Exercice de P.E.C	2014	12	44,88
	2013	6	62,35
	2011	1	0,63
	2010	1	26,25

Nature Juridique	Exercice	Référence	Imputation	b	Nom du redevable	Montant restant	Motif de la présentation
Particulier	2010	R-7-42			CHARDON BERNARD .	26,25	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2011	R-10-49			CHARDON BERNARD .	0,63	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2013	R-1-53			CARON FABIENNE .	19,20	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue	2013	R-1-53			CARON FABIENNE .	41,57	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013	R-9-142			NOTTIN MICHEL .	0,30	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2013	R-9-142			NOTTIN MICHEL .	0,65	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2013	R-9-169			SCI MARIE DESSE/BUJAR	0,03	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2013	R-9-169			SCI MARIE DESSE/BUJAR	0,60	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2014	R-2-5			ANGIER MARIE LINE .	9,00	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2014	R-2-5			ANGIER MARIE LINE .	10,80	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2014	R-2-38			CABROL GABRIEL .	7,80	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2014	R-2-38			CABROL GABRIEL .	9,36	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2014	R-2-40			CARLE DOMINIQUE .	0,60	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2014	R-2-40			CARLE DOMINIQUE .	0,72	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2014	R-2-59			D AUBRES JACQUE .	0,90	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2014	R-2-59			D AUBRES JACQUE .	1,08	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2014	R-2-91			GOUDOT VESNA .	0,60	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2014	R-2-91			GOUDOT VESNA .	0,72	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2014	R-2-143			MOREL MONIQUE .	1,50	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2014	R-2-143			MOREL MONIQUE .	1,80	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL						134,11	



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

Après délibération le Conseil municipal procède au vote:

Pour: 9 voix

Contre: /

Abstention: 1

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'annulation des créances concernant l'assainissement.

XI – Vente de métaux de récupération

Monsieur le Maire informe qu'une certaine quantité de métaux a été récupérée. Il s'agit de tuyaux en fonte et de pompes diverses.

Ces déchets encombrant les ateliers des services techniques et il conviendrait de les vendre.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal autorise la mise en vente, au mieux des intérêts de la Commune, de métaux de récupération.

XII- Demande de subvention entretien de la toiture de la basilique

Monsieur Barbieux informe d'un subventionnement possible par la DRAC au taux maximum de 30%.

Après délibération le Conseil municipal procède au vote.

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention: /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention pour l'entretien de la toiture de la basilique.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

XIII- Décision modificative budget parking 2016

Monsieur le Maire précise que le montant inscrit en dépenses imprévues sur le budget primitif Parking 2016 fait apparaître un montant de 15 000,00 €. Or, ce montant ne devait représenter au maximum que 8 130,00 €. Il convient donc de modifier les lignes budgétaires correspondantes par une décision modificative.

Après délibération le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre: /

Abstention: /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget primitif Parking, exercice 2016.

XIV- Travaux d'assainissement eaux usées hameau de l'Étang

Monsieur Ravelli explique que des travaux électriques sont en cours au hameau de l'Étang, il serait donc judicieux de profiter des tranchées faites dans la roche pour revoir l'assainissement. Pour cela, il conviendrait de solliciter des subventions dès maintenant.

Après délibération le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre: /

Abstention: /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la sollicitation de subventions pour les travaux d'assainissement au hameau de l'Étang.

XV Adoption du principe d'une étude préalable d'aménagement concernant l'ensemble des espaces publics de la commune

Monsieur BODO du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) a fourni à la Commune un cahier des charges pour appel d'offre.

Ce programme permet de définir une stratégie globale d'aménagement en répondant à des objectifs prioritaires :

- reconquête des espaces publics en termes de fonctionnement, de stationnement, de cheminements piétons, de places publiques pour les usages, activités et commerces
- amélioration de la connaissance des réseaux techniques et programmation de remise à niveaux
- mise en valeur de l'identité et des caractéristiques paysagères de la commune
- valorisation de l'architecture publique et privée



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

Ce cahier des charges aborde aussi de manière complémentaire les sujets suivants:

- sécurité routière et maîtrise de la vitesse
- embellissement et aménagement du bourg
- intégration au programme d'aménagement des problématiques sociales et économiques

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur le principe d'une étude, qui permettrait de lancer une consultation début juin.

Un financement Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) serait possible avec un plafond de 50 000€ couvrant 20 à 50% des frais engagés pour cette étude.

Un débat a lieu entre les conseillers municipaux quant à l'opportunité ou non de cette étude.

Monsieur Lefèvre soulève la question de savoir si elle ne serait pas trop vaste. Ne faudrait-il pas, selon lui, repartir d'études déjà faites, et se lancer rapidement et par étapes successives dans la réfection de la voirie?

Plusieurs conseillers avancent des arguments en faveur de cette étude globale:

- ce type de travail n'a jamais été réalisé à Vézelay, l'opportunité est à saisir (Monsieur Recordon)
- cette étude ne concerne que les rues intra-muros, et permet d'obtenir des subventions. (Madame Fouchet)
- le secteur sauvegardé ne traite pas des espaces publics, et de nombreux interlocuteurs ont besoin d'un schéma général (Madame Fouchet, Monsieur Ravelli; ce dernier précise que la dernière étude concernant l'eau et l'assainissement remonte à 1998)
- cette étude serait une aide pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) (Madame Fouchet)
- l'opportunité d'une étude pragmatique est à saisir; celle-ci peut être étalée dans le temps, il est important de vérifier ce qui se trouve sous le revêtement des rues. Il serait nécessaire cependant de rechercher l'existence de documents antérieurs de ce type. (Monsieur Villiers)

Monsieur Hecquet rappelle que le tout à l'égout relève d'une obligation.

Monsieur Villiers suggère une rencontre entre l'Agence Technique Départementale (ATD) qui propose des prix intéressants, et Monsieur BODO du CAUE. Cette rencontre pourrait permettre de définir rapidement et concrètement, de manière méthodique, une ligne de conduite à adopter.

Le conseil municipal décide de reporter le vote. Une rencontre est envisagée en vue d'une éventuelle collaboration entre l'Agence Technique Départementale et Monsieur Bodo du Conseil Architecture Urbanisme Environnement.

XVI – Etude de faisabilité concernant les travaux de rénovation de la Goulotte

Les bâtiments de la Goulotte ont besoin d'un réaménagement architectural et culturel. Des subventions de la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) et de la Dotation d'équipement des Territoires ruraux (DETR) permettraient de financer ces travaux.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le principe d'une étude de faisabilité concernant les travaux de rénovation de la Goulotte.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Barbieux:

- Une formation destinée aux secrétaires de mairie sera dispensée dans la semaine du 25 au 29 mai par un conseiller du Syndicat intercommunal Agence de Gestion et de Développement Informatique (AGEDI). Cette formation a pour objectif en particulier de pouvoir soutenir le travail relatif à la facturation de l'eau 2015.
- Des réunions de secteur ont lieu à la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan. Monsieur le Maire exprime son souci que la ruralité ne soit pas oubliée, malgré la mutualisation envisagée. Ceci concerne entre autres la question du maintien de l'Office du Tourisme de Vézelay.
- Le 29 mai 2016, dans le cadre du «Joli mois de mai de l'Europe», une manifestation sera organisée par le Conseil Départemental de l'Yonne sur les terrasses près de la basilique, ce qui permettra une mise en valeur des jardins de Vézelay.

Monsieur Hecquet:

- La municipalité est intervenue pour rappeler à certains habitants des règles d'occupation de l'espace public. La majorité des personnes concernées a tenu compte de ce qui était demandé, et les panneaux gênants ont été déplacés.
- Un projet de guide touristique a été envisagé au cours d'une réunion de la CCAVM.
- L'association Vie et patrimoine (Remparts) a fêté ses 50 ans le 16 mai 2016.
- Une commission supérieure des Monuments historiques s'est penchée sur le tympan et le portail intérieur de la basilique. Monsieur Decaris, architecte en chef des Monuments historiques, Maître d'œuvre de ce dossier, doit faire une proposition technique à ce sujet.
- Une délégation UNESCO chargée du patrimoine mondial a été reçue à Vézelay.
- Le tympan déposé est de retour. Il sera présenté dans le cadre du musée de l'Œuvre en attendant des locaux communaux adaptés.
- Le 8 mai aura lieu le rallye des plus beaux villages de France. Ce rallye a lieu en 2CV, et Vézelay en est la première étape.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

Monsieur Ravelli: Monsieur Godard de l'entreprise Lairot, demande 500€ pour enlever les poteaux sur le chemin de ronde sud. Cet enlèvement serait gratuit dans le cadre d'un chantier plus global.

Madame Forêt souhaiterait davantage d'information et de communication concernant les réunions de travail.

Monsieur Lefèvre demande une planification des dates des prochains conseils municipaux.

Madame Bel rappelle la valeur de la rencontre autour du film «La Grande Vadrouille». Cet évènement devrait concerner un très large public.

Monsieur Villiers émet une réserve sur le projet de vente de l'ancienne salle de la Communauté de Communes. Il estime qu'une vente constituerait en effet un retour en arrière par rapport au projet initial, et demande que soit tenu compte collectivement de cette situation. Il suggère que ce local soit mis à disposition en contrepartie d'un loyer.

Monsieur Dujardin souhaiterait que le prochain conseil municipal puisse avoir lieu aux Bois de la Madeleine et demande la continuité de la pose des coussins berlinois, ainsi que la mise en place du panneau «stop » au chemin du buisson Grêle.

Madame Fouchet précise la date du prochain marché bio qui aura lieu, en définitive, le dimanche 28 août 2016.

Monsieur Hecquet rappelle qu'une visite d'expertise des plus beaux villages de France aura lieu début juin, et suggère que chacun puisse désherber devant sa porte pour préparer cette visite.

Dans le public, Madame Hecquet propose qu'un désherbage collectif des rues du village soit proposé, avec un petit-déjeuner en commun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

SIGNATURES

Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET	Gérard RAVELLI	Micheline FORËT
David LEFEVRE	André VILLIERS	Monique BEL	Lionel RECORDON
Marianne FOUCHET	Emmanuel DUJARDIN		